Valorisation d'un doctorat : plus utile pour obtenir un poste de professeur en CPGE (1) que pour obtenir un poste PRAG ou avoir une décharge pour activité de recherche

Le SAGES a déjà recensé dans une page spéciale (2) les possibilités pour s'engager dans un parcours doctoral et un bref recensement en introduction des usages qui peuvent être fait du doctorat. Une constatation est à ajouter à la valorisation d'un doctorat par son titulaire déjà agrégé : il sera davantage pris en compte dans une candidature pour un poste d'enseignant en classe préparatoire aux grandes écoles que pour obtenir un poste PRAG. Dans certaines disciplines, la seule réussite à l'agrégation dans un très bon rang peut suffire à obtenir un poste en CPGE mais dans d'autres, la possession d'un doctorat donne un atout certain sinon indispensable à la candidature (3).

Il n'y a pas de règle écrites à ce sujet et l'inspection générale ne communique pas de pourcentage d'agrégés docteurs parmi les candidats à un poste en CPGE et parmi les recrutés. C'est fort dommage et le SAGES réclame que le ministère publie des statistiques à ce sujet.

En revanche, pour candidater à un poste PRAG, la possession d'un doctorat ne présente pas un avantage certain. Hormis pour les postes d'agrégés préparateurs dans les écoles normales supérieures (4), très peu de fiches de postes PRAG indiquent la possibilité d'une décharge de service pour effectuer un travail de recherche, ni ne précisent que la possession d'un doctorat serait bienvenue. Le fait d'être doctorant ou de poursuivre des recherches post doctorales pour un candidat à un poste PRAG peut même constituer un handicap pour certains recruteurs car les fiches de postes mentionnent systématiquement la charge de tâches de suivi des étudiants et des tâches administratives assez lourdes (5) donc difficilement compatibles avec un travail doctoral ou post doctoral en parallèle. De plus, un candidat PRAG titulaire d'un doctorat a ou peut avoir le projet de devenir enseignant-chercheur ou chercheur et donc quitter à plus ou moins brève échéance le poste de PRAG qui lui serait attribué et donc contraindre les recruteurs à devoir le remplacer. Mieux vaut donc ne pas faire état devant les recruteurs de projets de doctorat ou de recherches post doctorales sans avoir l'assurance préalable que cela peut être un avantage.

1 Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles
2 https://le-sages.org/these_doctorat.html
3 https://groupe-reussite.fr/ressources/donner-cours-obtenir-poste-cpge/
4 https://le-sages.org/documents2/Agrege_preparateur_dec2025.pdf
5 https://www.insa-rouen.fr/sites/default/files/2019-10/fiche_de_poste_prag_allemand.pdf
https://www.chimieparistech.psl.eu/wp-content/uploads/2026/04/fiche-poste-prag-2026-24042026.pdf